

COMMUNE DE : ARCAMBAL

**REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Domaine : commande publique – marchés publics

Séance du 25 mars 2015, à 20 heures 30

Délibération n° : 2015/03/

Objet : Choix des entreprises pour la création du préau de l'école.

Le vingt-cinq mars deux mille quinze, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Labro Didier Maire.

Présents :

Excusées avec procuration :

Secrétaire de séance :

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation pour un marché à procédure adaptée a été lancée le 29 janvier 2015 en vue du recrutement des entreprises pour la création du préau de l'école.

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 12 mars 2015 pour l'ouverture des plis et l'ensemble des dossiers reçus ont été analysés par le Cabinet Henri Laneau selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité à savoir valeurs techniques 60 %, prix des prestations 40 %.

Le maire présente rapidement l'analyse des offres et précise que 6 entreprises ont répondu à la consultation des 4 lots pour la création du préau de l'école.

Au regard de cette analyse, le maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 maçonnerie : Foissac Frédéric

Lot n°2 charpente couverture zinguerie : SARL Issaly

Lot n° 3 peinture : Peinture déco 46

Lot n° 4 électricité : Etablissement Mas Borrás.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché aux entreprises ci-dessus nommées conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à son attribution.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Didier Labro.